

Assemblée des délégués des 4 et 5 novembre 2019 à Berne

Élection d'un membre de la Commission de nomination pour le reste du mandat 2019 – 2022

Proposition

L'Assemblée des délégués élit Catherine Berger-Meier comme membre de la Commission de nomination pour le reste du mandat 2019 – 2022.

Berne, le 17 septembre 2019
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le bureau de l'Assemblée des délégués
Le président La Directrice du Secrétariat
Pierre de Salis Hella Hoppe

L'article 15 du Règlement de l'Assemblée des délégués stipule :

Composition, nomination et durée du mandat

¹ *La Commission de nomination se compose de trois membres, appartenant à trois Eglises membres différentes.*

² *Les membres sont élus, sur proposition du Bureau, pour une durée de quatre ans ou pour le reste d'un mandat. Une réélection est possible à une reprise. Le mandat des membres qui ont été élus pour le reste d'un mandat prend fin après la deuxième réélection, au terme de huit ans de mandat.*

³ *Le président ou la présidente de la Commission de nomination est nommé(e) au sein de celle-ci par l'Assemblée des délégués. Son mandat ne peut dépasser quatre ans.*

La Commission de nomination se compose actuellement de :

| | | |
|------------|------------------------|------|
| Présidence | Koni Bruderer, pasteur | ARAI |
| Membres | Gilles Cavin, pasteur | VS |
| | Andrea Trümpy | GL |

Avec le retrait de Andrea Trümpy comme membre de la Commission de nomination à l'Assemblée des délégués d'automne 2019, le Bureau propose à l'AD d'élire pour le reste du mandat 2019 – 2022 comme membre de la Commission de nomination :

| | | |
|--------|------------------------|----|
| Membre | Catherine Berger-Meier | AG |
|--------|------------------------|----|